



Communiqué de presse de la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs)

Paris, le 11 octobre 2017

A propos d'Anne Bert

Tout choix individuel est respectable et doit être respecté. La SFAP présente ses condoléances aux membres de la famille d'Anne BERT après son décès le 2 octobre dernier.

Madame Bert était atteinte de la maladie de Charcot ou Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA) et avait choisi de refuser tout accompagnement palliatif, pour préférer une « mort rapide » en allant mourir en Belgique et ce conformément à ses engagements auprès de l'ADMD. Elle avait fait le choix individuel d'une mort programmée.

- Les 7 à 8 000 personnes atteintes de cette maladie espèrent vivre au mieux jusqu'au bout, accompagnées et veulent être reconnues dans leur dignité propre. La SFAP s'associe aux déclarations de *l'Association pour la recherche sur la SLA* et regrette une médiatisation qui tend à faire un raccourci entre la maladie de Charcot et l'euthanasie. Non l'euthanasie n'est pas LA solution à la maladie de Charcot pas plus qu'à d'autres maladies très invalidantes.
- La SFAP souhaite que les médias s'intéressent davantage aux conditions de vie difficiles de tous les malades de SLA. S'intéresser à tous ces malades, au combat qu'ils mènent au jour le jour, permettrait d'attirer l'attention de tous (et surtout celle des pouvoirs publics) sur le manque de moyens, de budget de recherche et sur le travail formidable fait au quotidien par les équipes d'accompagnement.
- 2/3 des personnes qui devraient avoir accès aux soins palliatifs n'y ont pas accès. La SFAP demande aux médias de davantage relayer cette inégalité devant la mort et cette injustice flagrante. L'enjeu est d'améliorer la situation de ces personnes avec plus de moyens et une plus grande considération de tous.
- En Europe, l'euthanasie n'a été légalisée que pour 6% de la population européenne et aucun pays n'est venu rejoindre les choix faits par la Belgique, le Luxembourg et les Pays Bas depuis 2002. Dans ces 3 pays les dérives sont nombreuses et les modifications législatives successives s'éloignent de plus en plus des situations de fin de vie, de souffrances réfractaires et même de maladie. La France n'est donc pas « en retard » et le « progrès » n'est pas si clairement là ou certains le disent.
- Nous vivons en société, nous faisons société. Nous sommes interdépendants. Comment la transgression, même exceptionnelle, de l'interdit de tuer, pourrait-elle être sans effet sur tous ceux dont la mort approche et ceux qui les accompagnent ? La SFAP en appelle une société solidaire dont les choix collectifs portent le souci des plus fragiles. Elle réclame un traitement plus équilibré de ces sujets complexes et délicats pour- permettre une meilleure compréhension par tous nos concitoyens des enjeux de la fin de vie. Un accompagnement digne, évitant l'acharnement thérapeutique et les souffrances insupportables est possible en améliorant significativement leur qualité de vie et doit être accessible à tous.

Contact Presse

Elise Leblanc :

Chargée de communication :

06 43 65 63 22 – elise.leblanc@sfap.org

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS

Siège social & secrétariat : 106, avenue Émile Zola - 75015 Paris - France - Tél : 01 45 75 43 86 - Fax : 01 45 78 90 20

E-mail : sfap@sfap.org - <http://www.sfap.org> - Siret N° 390 473 353 000 22

Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008